



MIVILUDES



Dérives sectaires dans le secteur de la formation professionnelle : la MIVILUDES et Le Groupement d'Intérêt Economique D²OF Datadock agissent pour mieux prévenir et protéger les usagers

Communiqué de presse
04/07/2019

Le secteur de la formation professionnelle est extrêmement diversifié en France avec plus de 72 000 organismes de formation. Cette pluralité se traduit par une hétérogénéité des pratiques qui pour certaines présentent des risques en lien avec le phénomène sectaire. En effet, dans la diversité des offres ont pu être repérés quelques groupes structurés, des inventeurs de méthodes présentées comme révolutionnaires et aussi quelques formateurs sans scrupules induisant volontairement une forme de dépendance préjudiciable au public venu se former.

Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est garantie à chaque individu, une autonomie dans ses choix professionnels, et en particulier, dans ses actions de développement des compétences. Dans ce contexte, l'usager doit pouvoir bénéficier de la meilleure garantie dans le choix des organismes dispensant les formations en écartant au maximum le risque de dérives sectaires.

C'est pourquoi aujourd'hui, Anne Josso, Secrétaire générale de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) et Stéphanie Lagalle-Baranès, Présidente du groupement d'intérêt économique D²OF signent une convention de partenariat.

Cette convention témoigne de l'engagement des deux institutions pour développer une vigilance commune sur les dérives sectaires dans le secteur de la formation professionnelle.

La convention définit deux priorités d'action :

- Fixer les orientations stratégiques communes entre la MIVILUDES et le groupement d'intérêt économique ;
- Mener une réflexion commune afin d'élaborer des outils d'aide au repérage et des conduites à tenir pour les financeurs de la formation pouvant être confrontés à ce sujet dans le cadre de leurs missions.

A propos de la MIVILUDES

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), service du Premier ministre, a pour missions d'observer et d'analyser le phénomène sectaire, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et d'informer le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé.

A propos du GIE D²OF

Le GIE D²OF a été créé suite à la loi du 5 mars 2015 qui a confié à tous les financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du contrôle et du suivi de la qualité des organismes de formation. Le GIE D²OF a pour mission d'administrer la plateforme digitale Datadock (plateforme permettant aux organismes de formation de se faire référencer), d'organiser et d'assurer le suivi du contrôle qualité des organismes de formation conformément aux exigences légales et réglementaires liées à la qualité.

En savoir plus sur les dérives sectaires : consultez [le guide et les fiches pratiques](#) élaborées par la MIVILUDES (www.derives-sectes.gouv.fr) et la page dédiée sur le [site https://www.data-dock.fr/](https://www.data-dock.fr/).

Contacts presse :

MIVILUDES : Audrey KEYSERS – Secrétaire générale adjointe, chargée de la communication et des relations avec les élus. Tel : 01 42 75 76 34 – audrey.keysers@pm.gouv.fr

GIE D²OF : Monsieur Victor Courties

Tél : 06 04 50 31 28

Monsieur Thierry Dez : Vice-président et animateur de la commission communication

Tél : 01 53 02 13 71
